

**REPUBLIQUE FRANCAISE****DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE**  
**Mairie de LA CHAISE-DIEU****Séance du 22 juillet 2024, au lieu habituel, à 19h30****Date de la convocation : 15 juillet 2024****Président de séance : M. André BRIVADIS, Maire****Nombre de conseillers**

- en exercice : **12**
- présents : **10**
- votants : **11**
- absents : **1**

**Liste des membres :** M BRIVADIS André, Maire, M. LAVERROUX Yannick, Mme SAVINEL Armelle, M. SPECEL Gérard, Adjoint, M. FAIVRE Thierry, M. MARION Olivier, M. VIALANEIX Bernard, M PHILBEE Paul, Pierre PHILIPON, Mme SCIORTINO Pascale**Procuration (s) :** M BLANCHEFORT Fabien donne procuration à M BRIVADIS André**Absent :** M. WENGER Stéphane**Secrétaire de séance :** M. MARION Olivier**2024 – 46 Adhésion au label « Ville et Village d'Accueil des véhicules d'époque »**

Le Label « Ville et Village d'Accueil des Véhicules d'époque » a pour objectif de distinguer et faire connaître les collectivités engagées dans une démarche de développement touristique, intégrant avec bienveillance des animations dédiées aux véhicules d'époque. L'obtention du label permet d'être intégré dans un réseau de villes et villages en faveur des véhicules d'époque et d'avoir l'opportunité de faire connaître et de promouvoir son territoire au grand public.

Pour intégrer ce réseau, les communes doivent soigner l'accueil des clubs en identifiant un parking au cœur de la ville permettant le stationnement et l'exposition des véhicules à proximité des commerces, réaliser une brochure de contacts comprenant toutes les informations pratiques et touristiques, ....

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'adhérer au label « Ville et Village d'accueil des Véhicules d'époque »
- D'autoriser M le Maire à signer la convention et à faire toutes les démarches pour obtenir ce label.

Le Maire  
André BRIVADIS

Le secrétaire de séance



Nombre de votants		11
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	11